



Établissement de duplicata pour passeport / certificat d'origine / carte d'identité / acte de propriété

Procédure

Lors de la perte du passeport, certificat d'origine, carte d'identité ou l'acte de propriété d'un cheval, le Stud-book de la FECH établit un duplicata qui est envoyé directement au propriétaire, après réception des documents mentionnés.

Documents à joindre

- ◆ Acte notarial authentique attestant la propriété du cheval et notifiant la cause de la perte du passeport / certificat d'origine / carte d'identité / l'acte de propriété (originale)
«Notarial» signifie que la déclaration sous serment doit être attestée par une personne officielle (notaire, juge de paix, juriste etc.).
- ◆ Copie de tous les documents disponibles en rapport avec le cheval
- ◆ Copie du récépissé du versement sur le compte suivant :

**Credit Suisse Morat, CP 80-500-4
IBAN : CH59 0483 5065 8381 2100 0
FECH, CP, 1580 Avenches**

Taxes

CHF 300.00 inclus TVA

Les demandes doivent être adressées à :

Fédération d'élevage du cheval de sport CH - FECH
Les Longs Prés 2
Case postale
1580 Avenches
Tél. : 026 676 63 40 Fax: 026 676 63 45